

Conférence de presse du 12 janvier 2006

---

## **Le *Public Eye Award* ne lâche pas Shell**

*Intervention de Sonja Ribli, cheffe de projet "Politique et affaires internationales"*

**L'an dernier, la multinationale Royal Dutch/Shell Group (ci-après Shell) est montée sur la plus haute marche du podium à Davos. Elle s'est vue en effet décerner le *Public Eye Award 2005* dans la catégorie «environnement» pour son comportement irresponsable. Vers la fin de la même année, la pression exercée sur Shell s'est encore accrue avec un jugement rendu par la justice nigériane: en novembre, la Haute Cour fédérale du Nigeria a déclaré anticonstitutionnel – et de ce fait interdit – le brûlage des gaz à la torchère dans la région habitée par la communauté Iwherekan.**

### **Enfer de flammes dans le delta du Niger**

Au Nigeria, dans la plupart des champs de pétrole, le gaz issu de l'extraction n'a jamais été exploité commercialement ou réinjecté dans les forages, comme cela se fait ailleurs, mais brûlé à la torchère, c'est-à-dire à l'air libre. La population locale et l'environnement paient un lourd tribut à cette pratique polluante. Le brûlage en plein air des gaz d'extraction rend malade la population locale et entraîne le dégagement dans l'atmosphère d'énormes quantités de CO<sub>2</sub>, dont on connaît le rôle majeur dans le changement climatique. L'Etat nigérian se voit ainsi privé annuellement de 2,5 milliards de dollars de recettes potentielles liées à la vente de cet agent énergétique. C'est beaucoup d'argent pour un pays dont les deux tiers de la population doivent vivre avec moins d'un dollar par jour.

Bien sûr, nul ne s'attendait à ce que Shell modifie du jour au lendemain ses pratiques au Nigeria après l'obtention du *Public Eye Award*. Mais ce prix peu flatteur et les échos négatifs qu'il a suscités au sein des médias et du grand public ont notablement renforcé la pression sur la multinationale, tout en donnant une nouvelle impulsion aux campagnes déjà en cours contre celle-ci.

### **Rapport annuel alternatif**

Lors des assemblées des actionnaires de Shell qui ont eu lieu simultanément à Londres et à La Haye le 28 juin 2005, un groupe de personnes concernées provenant des cinq continents s'est employé à dénoncer les abus incessants commis par Shell dans ses champs de pétrole. A travers un rapport annuel alternatif intitulé «Lessons Not Learned. The Other Shell Report 2004», les actionnaires ont été confrontés à des faits qui ne figurent évidemment pas avec la

même précision dans le rapport officiel. Dans le Delta du Niger par exemple se sont produites différentes pollutions pétrolières dues à des fissures dans les pipelines.

### **«To do list» pour Shell**

La pression publique a amené tout dernièrement la direction de Shell à accepter une réunion avec des actionnaires critiques. Le 8 décembre 2005, une délégation de personnes concernées a présenté ses doléances au directeur général, Jeroen Van de Veer. Lors de cette rencontre, celui-ci s'est déclaré prêt à améliorer sa communication et à faire mesurer la qualité de l'air dans le voisinage des raffineries, mais il a rejeté toute autre revendication, notamment une collaboration systématique avec les communautés concernées sur les questions d'environnement. Van de Veer n'a rien voulu savoir non plus d'un calendrier concret pour la modernisation d'installations Shell vétustes dans les pays en développement. Le directeur général n'a pas davantage admis qu'il existait deux poids, deux mesures entre les installations d'extraction dans les pays en développement et celles des pays industrialisés.

### **Un brûlage de gaz anticonstitutionnel**

En juin 2005, plusieurs communautés locales, soutenues par les Amis de la Terre Nigeria, ont déposé plainte contre la Shell Petroleum Development Company of Nigeria Ltd, la Nigerian National Petroleum Corporation ainsi que toutes les grandes multinationales pétrolières et le gouvernement nigérian. But de cette plainte: mettre fin, par décision de justice, à la situation inhumaine qui prévaut dans le delta du Niger. Le 14 novembre, dans un jugement historique, la Haute Cour fédérale du Nigeria (Federal High Court) a déclaré anticonstitutionnel le brûlage de gaz à la torchère dans la région habitée par la communauté Iwherekan. Les entreprises concernées ont été sommées d'abandonner cette pratique nocive pour l'être humain et l'environnement. Etant donné que Shell n'a rien entrepris de concret dans ce sens depuis lors, les plaignants ont entamé, en date du 16 décembre 2005, une procédure en dénonciation pour non-respect de ce jugement.

Si Shell avait respecté les lois en vigueur au Nigeria, elle n'aurait pas fait les gros titres avec les *Public Eye Awards*, et elle n'aurait pas été condamnée par la Haute Cour nigériane. Le brûlage de gaz à la torchère est en effet interdit au Nigeria depuis 1984 déjà. Il est scandaleux que des sociétés transnationales se permettent d'ignorer purement et simplement les législations nationales et profitent de façon éhontée de systèmes étatiques fondés sur la corruption et l'autoritarisme.

### **Nécessité de règles contraignantes pour les multinationales**

Il est nécessaire et urgent d'édicter des règles internationales juridiquement contraignantes pour les entreprises transnationales afin d'obliger celles-ci à assumer leurs responsabilités lorsque l'être humain et l'environnement sont insuffisamment protégés à l'échelon national. Ces entreprises seront ainsi contraintes d'appliquer les mêmes standards dans le monde entier. En outre, cela permettra enfin de faire cesser ce jeu immoral consistant à mettre les gouvernements en concurrence les uns avec les autres dans le but d'affaiblir les normes sociales et environnementales ou d'obtenir des avantages fiscaux.

Des règles de comportement librement consenties telles que celles du Global Compact de l'ONU ne sont de loin pas suffisantes, car non assorties de prescriptions de mise en œuvre ni de mécanismes de contrôle et de sanction. Le respect de ces règles est donc laissé au bon

vouloir des multinationales, dont l'engagement se limite bien trop souvent à des déclarations d'intention ou à de grandes campagnes de relations publiques menées dans le seul but de redorer leur image sur le plan social et sur le plan écologique. C'est exactement ce que fait Shell, comme le montre l'exemple du Nigeria. Cette multinationale pétrolière n'a toujours pas honoré sa promesse de mettre un terme à ses pratiques de brûlage des gaz à la torchère. L'échéance, initialement fixée à 2000, a été reportée à 2004 dans un premier temps, puis à 2008. En mai 2005, Shell est encore une fois revenue sur sa promesse, repoussant à 2009 le délai pour l'arrêt du brûlage des gaz à l'air libre. Avec le jugement historique qu'elle a rendu le 14 novembre 2005, la Haute Cour fédérale nigériane a montré clairement à Shell et consorts la voie à suivre vers un avenir plus responsable.

Car Shell n'est pas un cas isolé, comme le montrent les nombreuses propositions de nomination aux *Public Eye Awards 2006* qui sont parvenues à Pro Natura et à la Déclaration de Berne, les organisateurs de cet événement. Texaco (aujourd'hui Chevron Corp.), par exemple, a pollué durant près de 30 ans de vastes espaces de forêt pluviale amazonienne dans le nord de l'Equateur. Et, plus près de chez nous, les sites contaminés par la chimie bâloise (cf. les décharges toxiques de Bonfol et d'Alsace) suscitent toujours le mécontentement. Pro Natura demande donc avec d'autant plus d'insistance que les entreprises transnationales soient soumises à des règles internationales contraignantes qui les rendent juridiquement responsables de leurs actes, c'est-à-dire qui les obligent à rendre des comptes lors de tout manquement et, surtout, à en répondre devant la justice.

**Sonja Ribí**

Cheffe de projet „Politique et affaires internationales“

Pro Natura

Case postale, CH-4018 Basel

Tél. +41 61 317 92 42

Mobile +41 79 216 02 06

sonja.ribi@pronatura.ch

www.pronatura.ch

Bâle, janvier 2006

Informations complémentaires:

- „Lessons Not Learned. The Other Shell Report 2004“, voir:  
[http://www.foe.co.uk/resource/reports/lessons\\_not\\_learned.pdf](http://www.foe.co.uk/resource/reports/lessons_not_learned.pdf)
- „Gas flaring in Nigeria: a human rights, environmental and economic monstrosity“, Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria und The Climate Justice Programme, Juin 2005, voir:  
[http://www.foe.co.uk/resource/reports/gas\\_flaring\\_nigeria.pdf](http://www.foe.co.uk/resource/reports/gas_flaring_nigeria.pdf)
- “The Shell Report: Continuing Abuses-10 Years After Ken Saro-Wiwa”, Environmental Rights Action/Friends of the Earth Nigeria, Novembre 2005, voir:  
<http://www.eraction.org>
- Des images librement disponibles concernant le brûlage des gaz à la torchère au Nigeria: <http://www.idspicturedesk.com/picturedesk/?k=icn85ZN347-49423&u=aGO> et <http://www.idspicturedesk.com/picturedesk/?k=Om4Noo55XK-66585&u=yFf>